

Saisir sur GIDAF ses résultats d'autosurveillance fréquente des émissions

13 mars	Marseille	Entreprises : ICPE toute taille
1 Jour (7h) 9h-17h		Public : Ingénieurs et Techniciens de l'industrie en charge de la surveillance des émissions, responsable HSE, inspecteurs ICPE, laboratoires prestataires de saisie.
500 € HT adhérent 650 € HT non adhérent		Pré-requis : Aucun
		Contact - inscription : Brigitte REBOURG - afip@urip.fr Tél 04 91 14 30 77 Fax 04 91 56 01 91
		Réf. formation : 2018-013

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels et réglementaires de l'autosurveillance et de la mise en place du site internet de Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente (GIDAF).
- Acquérir les connaissances de base pour saisir, exploiter et transmettre les données de surveillance des émissions sur GIDAF.

Moyens pédagogiques et techniques



Intervenant

Céline LE GRAND - Juriste en Droit de l'Environnement, ENVIRONNEMENT INDUSTRIE.

PROGRAMME

CONTEXTE

- L'autosurveillance réglementaire
 - *Pour l'inspection des ICPE (DREAL)*
 - *Pour le Suivi Régulier des Rejets (Agence de l'eau)*
- La création de GIDAF
- Modalités de déclaration depuis le 1er janvier 2015 et évolutions à venir

SITE INTERNET GIDAF

- La détermination amont du support de déclaration
 - *Cadre de surveillance*
 - *Structure de surveillance*
- L'ergonomie générale du site
- Les déclarations sur GIDAF
 - *Saisie des résultats de mesure par type de déclaration*
AS Dreal et Agence de l'eau, contrôles externes, Légionelles, Eaux souterraines
 - *Étude progressive cycle après cycle : de l'initialisation à la validation.*
- Les canaux de communication
- L'exploitation des données
 - *Exploitation en interne par l'industriel*
 - *Exploitation en externe*

EXERCICE PRATIQUE – manipulation de l'outil